



FEMMES... *entre elles*

FEMMES D'EUROPE ENTRE ELLES ...
ONZIEME SESSION
27 MARS 2010

Quelle situation des femmes dans l'emploi en France et dans l'Union européenne ?

L'an dernier, le séminaire annuel « *Femmes* » de la FJJ avait analysé l'impact que pourrait avoir sur les femmes la crise financière et économique mondiale, notamment dans le domaine de l'emploi. La question avait même été posée de savoir si cette crise ne pouvait pas représenter une chance pour elles. L'objet du séminaire 2010 est de faire le point, un an après, des effets réels de cette crise qui n'est pas encore terminée et d'envisager les perspectives qui s'ouvrent du point de vue de l'emploi des femmes et de l'égalité professionnelle, notamment au niveau européen.

Un chômage des femmes moins important

Il semblerait que la crise ait contribué à modifier quelque peu l'approche traditionnelle du travail des femmes. Ainsi, l'idée s'est répandue que plus les entreprises seraient mixtes, innovantes et créatives, mieux elles affronteraient la crise et résisteraient aux difficultés financières. L'OCDE, lors de son forum 2009, a estimé que « *l'égalité entre les femmes et les hommes, c'est l'économie intelligente* ». De son côté, une récente étude du conseil en directions générales McKinsey&Company, *Women Matter 2*, établit une corrélation entre la proportion de femmes dans les comités de direction et la performance des entreprises.

Par ailleurs, le projecteur a été mis sur l'enjeu que représentait l'entrepreneuriat féminin et sur le fait que, puisqu'il fallait changer les paradigmes et les modes de gestion, le moment était venu d'intégrer des femmes en plus grand nombre dans le management des entreprises. Cette nouvelle vision s'est récemment concrétisée dans la proposition de loi relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, déposée sur le bureau de l'Assemblée nationale le 3 décembre 2009 et adoptée en première lecture le 20 janvier 2010.

Pour autant, quel a été l'impact de la crise sur l'emploi et les conditions de travail sur les femmes dans leur ensemble ? En France métropolitaine, les données de la DARES offrent une comparaison intéressante : entre décembre 2008 et décembre 2009, le

nombre des demandeurs d'emploi augmente de +23,1 % pour les hommes et de +13,6 % pour les femmes**. Toutefois, lorsqu'on examine ces évolutions en fonction des diverses catégories de travailleuses, on constate que si le nombre de demandeuses d'emploi de catégorie A est aujourd'hui inférieur à celui des hommes de même catégorie, le nombre de demandeuses d'emploi de catégories B et C demeure supérieur à celui des hommes de la même catégorie, bien que, en pourcentage d'une année sur l'autre, l'augmentation du chômage pour l'ensemble des catégories de demandeuses d'emploi soit presque inférieure de moitié à celle des hommes. L'un des objets du séminaire sera d'analyser ce que recouvrent précisément ces données.

Une vigilance plus que jamais de mise

On peut toutefois affirmer, à la lumière des effets contrastés de la crise sur les différentes catégories de travailleuses, que les femmes ne sont pas égales entre elles sur le terrain de l'emploi. On constate, en effet, le développement d'une bi-polarisation dans l'emploi féminin, selon que les femmes sont considérées comme qualifiées ou pas. D'où la nécessité de prendre en considération l'emploi et les conditions de travail de l'ensemble des femmes, d'assurer une veille sur les données qui embrassent toutes les catégories socio-professionnelles et formes d'emploi, en sachant, comme le soulignait Kate Millett dans les années 70, que les unes n'avanceront pas si les autres restent en arrière.

« En ces temps de crise, la vigilance est ...plus que jamais de mise », écrivait Françoise Milewski dans son article*** *« Femmes au bord de la crise économique »*, en mars 2009. De même qu'il faut tenir en même temps tous les leviers de l'égalité (représentation politique, lutte contre les violences, droits reproductifs...) il faut aussi, en matière de vie professionnelle et d'« empowerment » économique, examiner les différentes situations dans lesquelles se trouvent diverses catégories de femmes au travail, dans un marché du travail segmenté, où les femmes sont plus que les hommes concernées par les emplois atypiques.

On retrouve cette préoccupation d'une bi-polarisation du marché du travail dans le récent rapport de Brigitte Grésy****. Dans les années 1970-80 déjà, Jacqueline Laufer soulignait les différences non seulement entre les femmes et les hommes, mais entre les femmes elles-mêmes, dans l'inégalité de traitement par le marché du travail. A sa façon, le rapport 2009 de la Commission européenne sur l'égalité entre les femmes et les hommes porte le même message : dans un premier temps, il constate une réduction de l'écart moyen entre le taux d'emploi des femmes et celui des hommes (qui passe de 17,1% en 2000 à 14,2 % en 2007), soit un taux d'emploi des femmes de 58,7% en 2007, c'est-à-dire voisin des 60%, qui est l'objectif fixé par la stratégie de Lisbonne. Mais il souligne dans le même temps que cette avancée quantitative n'a pas été accompagnée d'une avancée qualitative : les femmes, travaillant encore à temps partiel plus que les hommes, étant majoritaires dans les secteurs et les emplois les moins valorisés, *« sont plus exposées que les hommes aux conséquences du ralentissement économique, car elles occupent plus souvent des emplois précaires »*.

Trois tables rondes

Pour aller plus avant dans l'analyse de l'ensemble de ces données et pour les inscrire dans le contexte de l'Union européenne, le séminaire 2010 s'organisera autour de trois tables rondes. La première table ronde sera ouverte par la présentation, par Béatrice

Ouin, rapporteure d'un avis***** au Conseil Economique et Social Européen (CESE) et par l'exposé de la situation qui prévaut dans d'autres Etats membres de l'Union européenne (France, Allemagne, Grande-Bretagne, Suède, Pologne).

Pour affiner la connaissance de l'emploi féminin et de ses évolutions, s'agissant de catégories d'emplois, de divers secteurs d'activité, il a semblé important que le séminaire mette l'accent, dans sa deuxième table ronde, sur cette catégorie particulière d'emplois qu'on nomme « emplois de service » ou « services à la personne », qu'a analysés Geneviève Fraisse. D'autant qu'ils font actuellement l'objet d'une attention particulière et qu'ils figurent d'ailleurs à l'ordre du jour de la conférence de l'OIT de juin prochain. Enfin, la troisième table ronde abordera les perspectives et les actions à conduire pour l'égalité professionnelle, avec les interventions de plusieurs personnalités européennes, dont une responsable espagnole, dont le pays assure actuellement la présidence de l'Union européenne.

Comme chaque année depuis plus de dix ans, le séminaire « Femmes » 2010 de la FJJ, organisé sous la responsabilité de Ghislaine Toutain avec le concours de Monique Halpern et en partenariat avec la CLEf, présidée par Olga Trostiansky et la Fondation européenne d'études progressistes (FEPS), représentée par Judit Tanczos, réunira une trentaine de participantes (cf. programme joint), chercheuses, syndicalistes, élues, responsables associatives, fonctionnaires... fidèles pour la plupart à cette rencontre annuelle.

Monique Halpern

**Dans Le Figaro du 19 novembre dernier, un article analysait comment « la récession féminise le marché du travail aux Etats-Unis ». Selon le Bureau des statistiques du Travail, le chômage des hommes était de 11,4% en octobre 2009 contre 8,8% pour les femmes. Pour la première fois dans l'histoire des Etats-Unis, les femmes sont sur le point d'atteindre le seuil symbolique de 50% de la population active. La crise pousse les mères de famille à rechercher un emploi dans le secteur des services, moins touché que la production manufacturière ou le bâtiment, qui emploient en majorité des hommes.*

*** catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;*

- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (c'est-à-dire de 78 heures ou moins au cours du mois) ;

- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (c'est-à-dire de plus de 78 heures au cours du mois)

****OFCE- Centre de recherche en économie de Sciences Po, mars 2009*

*****juillet 2009 : Rapport préparatoire à la concertation avec les partenaires sociaux sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, par Brigitte Grésy, IGAS*

****** avis du Comité économique et social européen sur « Le lien entre l'égalité des sexes, la croissance économique et le taux d'emploi », décembre 2009, rapporteure : Béatrice Ouin*